

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/01/2026 - 1164 - 2009 B 01312 - 511 322 745 - A B E GROUPE - SERVICE ET INVESTISSEMENT

LE 22 JAN. 2026

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

SOUS LE N°

Régime simplifié d'imposition



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le

01012024

et clos le

31122024

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

X

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT
42 RUE MIRABEAU 42 RUE MIRABEAU
94200 IVRY SUR SEINE

SIRET

5 1 1 3 2 2 7 4 5 0 0 0 1 5 Mél :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Construction d'autres bâtiments

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et
droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quindecies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

X

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frS'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

JDS & ASSOCIES
143-145, Rue Manin
75019 PARIS

Tél: 0142060200

Tél:

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:

Date: 09062025

Lieu: IVRY SUR SEINE

Qualité et nom du signataire:

Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale
(ECF)

Prestateur:

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I DIVERS

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT

du

Adresse 42 RUE MIRABEAU 42 RUE MIRABEAU 94200 IVRY SUR SEINE

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	CHERGUI WALID AGENT SPECIALISE PROPRETE				13 AVENUE DU PRE D'ORIENT 78170 LA CELLE ST CLOUD			
2	LOUALI AMAR AGENT DE PROPRETE				2 PARC HENRI DUNANT 94290 VILLENEUVE LE ROI			
3	SELLAM DAVID AGENT DE PROPRETE				54 RUE DE MONTREUIL 75011			
4	TOURE DJEGUI AGENT DE PROPRETE				5 RUE DE LA ROQUETTE 75011			
5	TRAORE DIATOUROU HOMME D'ENTRETIEN				4 SQUARE ALBERT BARTHOLOME 75015			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		15 589
Total		15 589

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) 10	15 589	- de l'exercice . 2024 . . 10	13 978
- de l'exercice précédent 10	8 177	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire BECHIR SEMAOUI GERANT		À IVRY SUR SEINE , le 09062025 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464		
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)					
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice					
A- Règles de droit commun					
Charges financières nettes de l'exercice		a			
EBITDA fiscal de l'exercice		b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)		(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé					
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %		d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %		e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)		f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation					
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres		h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report					
A- Suivi des charges financières nettes en report					
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		i			
Montant des charges financières nettes en report transférées		(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)		(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)		k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)		l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report					
		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

Désignation de l'entreprise :		ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT															1 2					
Adresse de l'entreprise		42 RUE MIRABEAU 42 RUE MIRABEAU 94200 IVRY SUR SEINE															Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		5 1 1 3 2 2 7 4 5 0 0 0 1 5															Néant ☐ *					
																	Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 4			
																	Brut		Amortissements, provisions		Net	
																	1		2		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA																				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB															AC					
	Frais de développement *	CX															CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF															AG					
	Fonds commercial (1)	AH															AI		21 762			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ															AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL															AM					
	Terrains	AN															AO					
	Constructions	AP															AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR															AS		103 778			
	Autres immobilisations corporelles	AT															AU		243 786			
Immobilisations en cours	AV															AW						
Avances et acomptes	AX															AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS															CT					
	Autres participations	CU															CV		83 855			
	Créances rattachées à des participations	BB															BC					
	Autres titres immobilisés	BD															BE					
	Prêts	BF															BG		4 558			
	Autres immobilisations financières *	BH															BI		33 634			
TOTAL (II)		BJ															BK		347 563		143 809	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL															BM					
	En cours de production de biens	BN															BO					
	En cours de production de services	BP															BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR															BS					
	Marchandises	BT															BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV															BW					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX															BY		806 512			
	Autres créances (3)	BZ															CA		120 320			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB															CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD															CE					
Disponibilités	CF															CG		35 683				
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH															CI					
	TOTAL (III)	CJ															CK		962 515			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO															1A		347 563		1 106 325	
Renvois : (1) Dont droit au bail :																	CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *																	Stocks :				Créances :	

Désignation de l'entreprise		ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....457 190.....)	DA	457 190		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,)	DB	65 477		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 381		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(374 943)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 948		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	162 053		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (III)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	24 780		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	82		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	728 613		
	Dettes fiscales et sociales	DY	105 951		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	84 846		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	944 272			
(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 106 325			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	944 272		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	185 771	FI		FI	185 771	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	185 771	FK		FL	185 771	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	185 773
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	103 890	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	56 077	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 235	
	Salaires et traitements *					FY	93 168	
	Charges sociales (10)					FZ	18 558	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	15	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	273 943	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(88 171)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(88 171)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	106 308		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	106 308		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 030		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	4 160		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	5 190		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	101 119		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	292 081		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	279 133		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	12 948		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives A6 obligatoires A9		HS			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7					
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	106 308	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			4 160			
AMENDES			1 030			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT</u>										Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
								2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	21 762	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	103 778	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	52 738	KW		KX				
		Matériel de transport *				KY	170 817	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	20 230	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	347 563	LO		LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U	83 855	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	38 192	1U		1V					
TOTAL IV					LQ	122 047	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	491 373	OH		OJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		DO				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	21 762	LW				
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	103 778	MK		ML	1 600	
		Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU		MM	52 738	MN		MO	18 900	
		Matériel de transport				IV		MP	170 817	MQ		MR	33 790	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	20 230	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III					IY		NG	347 563	NH		NI	54 290	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations					IO		OX	83 855	OY		OZ	
Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	38 192	2F		2G			
TOTAL IV					I3		NJ	122 047	NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	491 373	OL		OM	54 290		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENTNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE			PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains	PI			PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	103 778	QA		QB		QC	103 778
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	52 738	QE		QF		QG	52 738
	Matériel de transport	QH	170 817	QI		QJ		QK	170 817
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 230	QM		QN		QO	20 230
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	347 563	QV		QW		QX	347 563
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	347 563	ØP		ØQ		ØR	347 563

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS				REPRISES					
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NO + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT</u> Néant ☐ *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	73 373	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	73 373	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	73 373	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP	4 558	UR		US	4 558				
	Autres immobilisations financières			UT	33 634	UV		UW	33 634				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	145 638		145 638						
	Autres créances clients			UX	660 874		660 874						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	44 333		44 333						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 880		1 880						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 814		3 814						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	70 292		70 292						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS									
	TOTAUX					VT	965 024	VU	926 832	VV	38 192		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	24 780		24 780							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	728 613		728 613							
Personnel et comptes rattachés			8C	38 782		38 782							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	18 776		18 776							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	48 244		48 244							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	149		149							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	82		82							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	84 846		84 846							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX					VY	944 272	VZ	944 272					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	19 440	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise		ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENTS		Formule fiscale imposée au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *		Exercice clos le		3 1 1 2 0 2 4							
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WA	12 948							
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD								
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)										WF								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option										RA								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WI								
	Amendes et pénalités										WJ	1 030							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										17								
	Quote-part										WL								
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI										L7								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme										- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		18						
											- imposées au taux de 0 %		ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										- Plus-values nettes à court terme		WN						
											- Plus-values soumises au régime des fusions		WO						
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *										SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW						
											Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3									
										TOTAL I	WR		13 978						
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WS									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WT									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme										- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV						
											- imposées au taux de 0 %		WH						
											- imposées au taux de 19 %		WP						
											- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW						
											- imputées sur les déficits antérieurs		XB						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ								
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :										Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA						
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)										ZX									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY								
	Majoration d'amortissement *										XD								
	Zone franche urbaine-TE (art. H octets A)										OV	Société investissements immobiliers (ci-tes (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (H+terdecies)		PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art. H+sextedecies)										PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. H+duodécies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. H+quaterdecies)		XC		
	Entreprises nouvelles (H+seies)										L2	Zone de revitalisation rurale (art. H+quaterdecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. H+quaterdecies)		PB		
											Jeunes entreprises innovantes (art. H+seies A)		L5	Franche Rurale des Revalorisations (ERR) (H+quaterdecies)		HT			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)										X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)										YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)										YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2								
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										bénéfice (I moins II)		XI	13 978		XJ				
										déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL			XL	13 978					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *																			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN			XO						

Désignation de l'entreprise ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	611 959
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	13 978
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	597 981
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	597 981
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(195 256)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
			– Autres réserves			ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(179 688)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	(374 943)		Report à nouveau	ZG	(374 943)				
								TOTAL II	ZH	(374 943)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	9 747			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ				
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	8 815			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	37 516			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	56 077			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 131			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS		9Z	1 104			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	2 235			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	36 028			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	24 125			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *						OB	87 338			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé *		XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(11)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~sexe~~-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a ~~sexe~~-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012024 et clos le: 31122024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP	5,00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	185 771	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	185 771	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	2	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	127 367	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	32 601	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	15	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	159 983	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	25 790	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	25 790	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	185 771
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

5 1 1 3 2 2 7 4 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT

ADRESSE (voie)

42 RUE MIRABEAU 42 RUE MIRABEAU

CODE POSTAL

94200

VILLE

IVRY SUR SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

45719

Total des lignes P1 + P2

P5

1

Total des lignes P3 + P4

P6

5719

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

SEMAOUI

Prénom(s)

BECHIR

Nom d'usage

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

45719

Naissance :

Date 08/03/1966

N° Département

Commune

BIZERTE

Pays

Adresse :

N°

2

Voie

RUE JULES VALLES

Code Postal 75011

Commune

PARIS

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

5 1 1 3 2 2 7 4 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ABE GROUPE-SERVICE ET INVESTISSEMENT

ADRESSE (voie)

42 RUE MIRABEAU 42 RUE MIRABEAU

CODE POSTAL

94200

VILLE

IVRY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

A B E GROUPE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 457.190 €

Siège social : 42 RUE MIRABEAU 94200 IVRY-SUR-SEINE

RCS DE CRETEIL : 511 322 745

RAPPORT DE GESTION **SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS** **LE 31 DECEMBRE 2024**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion sur les opérations de l'exercice clos **le 31 décembre 2024** et soumettre aujourd'hui à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes, ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Ils couvrent une période de douze mois.

II – SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net 185771 euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 273943 euros.

Notre activité depuis le début de l'année 2025 se révèle constante par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les charges d'exploitation sont également maîtrisées afin d'améliorer la marge globale de notre activité.

Nous n'avons pas d'autres commentaires particuliers à vous communiquer sur ce 1^{er} semestre 2025.



Exercice clos le 31 décembre 2024

Concernant l'exercice clos le **31 décembre 2024**, les postes du compte de résultat sont les suivants :

	31/12/2024
Chiffres d'affaires HT	185 771
Production stockée	-
Subventions d'exploitation	-
Reprises s/amorts. Prov. Transfert de charges	-
Autres produits	2
Total des produits d'exploitation	185 773
Achats de marchandises	103 890
Variation de stock	-
Achats de Matières premières et Appro.	-
Variation de stock Mat.Prem.et Appro.	-
Autres charges externes	56 077
Impôts et taxes	2 235
Salaires et traitements	93 168
Charges sociales	18 558
Dotations aux amortissements	-
Dotations aux provisions	-
Autres charges	15
Total des charges d'exploitation	273 943
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 88 171
RESULTAT FINANCIER	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	106 308
Impôts sur les bénéfices	-
RESULTAT COMPTABLE	12 948

En conséquence,

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 12.948 euros.

Au cours de cette Assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion au président

III – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 12.948 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- 12948 € en report à nouveau



IV – RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

V – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code, pour un montant de 1.730 euros induisant un complément d'IS au taux en vigueur.

VI – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous présentons, par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

VII – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux est présentée en annexe.

Pour nous conformer aux prescriptions de la loi n°84-148 du 1^{er} mars 1984 et du décret n°85-295 du 1^{er} mars 1985, nous vous signalons que les seuils rendant obligatoire la désignation d'au moins un commissaire aux comptes ne sont pas atteints.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Monsieur SEMAOUI Bechir
Président actionnaire unique

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title.

A B E GROUPE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 457.190 €

Siège social : 42 RUE MIRABEAU 94200 IVRY-SUR-SEINE

RCS DE CRETEIL : 511 322 745

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le trente juin, à 17 heures,

L'associé de la société « ABE GROUPE », au capital de 457.190 euros, divisé en 45.719 actions de 10 euros chacune, dont le siège social est à IVRY-SUR-SEINE (94), 42 RUE MIRABEAU, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance, adressée à chacun des associés.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur SEMAOUI Bechir Propriétaire de 45.719 actions

TOTAL DES PARTS PRESENTES OU REPRESENTEES 45.719 actions

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés si nécessaire les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, qui a été émarginée par chaque membre en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur SEMAOUI Bechir, Président actionnaire unique, qui constate que les associés présents ou représentés détiennent plus de la moitié des parts sociales. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1°) Un exemplaire des statuts de la société,
- 2°) Les avis de convocation
- 3°) Les bilan, compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **31 décembre 2024**,
- 4°) Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance afférents à cet exercice,
- 5°) Le texte des résolutions proposées au vote de cette assemblée.

Puis le président déclare que les documents et renseignements énumérés à l'article 36 du Décret du 23 mars 1967, savoir : les bilans, compte de résultat et l'annexe, les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les opérations de l'exercice et sur les conventions entrant dans les dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce et le texte des résolutions, ont été remis



aux associés et que l'inventaire a été tenu à leur disposition, au siège social, quinze jours avant la réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant, sur lequel la présente Assemblée est appelée à délibérer :

- 1°) Lecture des rapports de la Gérance sur les comptes de l'exercice social clos **le 31 décembre 2024** et sur les conventions entrant dans les dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce.
- 2°) Approbation desdites conventions,
- 3°) Examen, approbation des comptes de cet exercice et affectation des résultats,
- 4°) Quitus à donner à la Gérance,
- 5°) Toutes questions relevant de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Puis le Président donne lecture des rapports de la Gérance. Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Diverses observations sont échangées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont proposées au vote des associés :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions entrant dans les dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte et approuve son contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, observation faite que les associés concernés par ces conventions se sont abstenus.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance sur la marche de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, et après avoir examiné les comptes et le bilan de cet exercice, approuve ce rapport ainsi que lesdits bilan et comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, laissant apparaître un bénéfice net comptable de 12.948 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 soit la somme de 12.948 euros de la manière suivante :

- 12.948 € en report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à Monsieur SEMAOUI Bechir, Président actionnaire unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, l'application des dispositions de l'article 39-4 du code général des impôts a entraîné une réintégration pour un montant de 1.730 euros dans les bases imposables de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien ne figurant plus à l'ordre du jour, le présent procès-verbal est immédiatement rédigé, transcrit sur le registre, puis signé, après lecture faite, par les Associés.

Monsieur SEMAOUI Bechir

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.